

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 10 mai 2022, à 19 h 30, au Centre administratif de La Pocatière, au 1011, 6^e Avenue Pilote, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente (à distance)
Monsieur Jean-François Lévesque (à distance)
Madame Valérie Beaulieu (à distance)
Monsieur Claude Beaulieu (à distance)
Monsieur Guy Dumont (à distance)
Monsieur Louis-Martin Hénault (à distance)
Madame Karine Malenfant (à distance)
Madame Martine Riou (à distance)
Monsieur Dominique Viel (à distance)
Madame Valérie Potvin (à distance)
Madame Martine Paradis (à distance)
Monsieur Denis Bastille (à distance)
Madame Nadine St-Onge (à distance)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote) (à distance)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote) (à distance)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Poste vacant :

Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2022-05-0144 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Karine Malenfant **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2022
6. Suivis au procès-verbal

7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Calendrier des séances du conseil d'administration pour 2021-2022 – Amendement à la résolution n° CA 2021-06-0065
10. Transport scolaire du midi
11. Approbation du plan d'effectifs 2022-2023 du personnel cadre et hors cadre (pour ajournement)
12. Approbation du plan d'effectifs 2022-2023 du personnel professionnel (pour ajournement)
13. Approbation du plan d'effectifs 2022-2023 du personnel de soutien (pour ajournement)
14. Adoption de la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (pour ajournement)
15. Signature du protocole d'entente pour le partage du service d'accès d'Internet KR (pour ajournement)
16. Questions diverses
17. Ajournement de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2022-05-0145 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2022

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Jean-François Lévesque **D'ADOPTER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2022, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

École des Vieux-Moulins :

Le centre de services scolaire sera en support au comité de sauvegarde afin de s'assurer que les solutions amenées soient réalisables et pérennes en espérant un dénouement positif.

Le conseil d'établissement de l'école est satisfait de la décision.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Ce sujet sera traité lors de la rencontre du 31 mai 2022.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

9. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité consultatif du transport :

Une rencontre a eu lieu le 10 mai 2022, à 18 h. Une présentation de l'offre finale des transporteurs pour les sept écoles a été faite.

Le comité reçoit l'offre finale. Il est d'accord avec la proposition du centre de services scolaire et il est d'avis que pour les autres écoles, il est impossible de maintenir le service au coût de 2 000 \$ et plus par élève, coût déraisonnable pour les parents.

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Désignation des membres au conseil d'administration : Le processus se poursuit jusqu'au 15 juin. Les postes suivants sont pourvus : membre du personnel de soutien, membre du personnel d'encadrement, membre parent – district scolaire 3 et membre parent – district scolaire 5. Il reste les postes des membres de la communauté à pourvoir.
- Règlement des normes d'éthique et de déontologie : Possibilité de former un comité d'enquête régional plutôt qu'un par centre de services scolaire. Il sera important de faire un rappel du règlement lors de l'entrée de nouveaux membres.
- Contrat du protecteur de l'élève : Comme la Loi sur le protecteur national de l'élève sera mise en application pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé de prolonger le contrat du protecteur de l'élève jusqu'à l'entrée en fonction de la loi.
- Mise à jour en continu de la délégation de fonctions et pouvoirs : Les mises à jour seront amenées au comité d'ici le mois d'août afin que l'on puisse appliquer les changements pour la prochaine année scolaire.
- Évaluation des rencontres et mandats des comités : Les membres se disent très satisfaits du fonctionnement du conseil d'administration. On devra, avec l'arrivée des nouveaux membres, veiller à bien les intégrer.

Pour les mandats des comités, il est proposé de voir l'intérêt des nouveaux membres d'abord, de faire un sondage auprès des membres actuels pour connaître leurs intentions. Il serait souhaitable qu'un membre par comité puisse rester afin d'assurer le bon fonctionnement de ceux-ci.

- Formation de l'ENAP : Certaines capsules ont été mises à jour. Les membres doivent s'assurer de les consulter.
- Révision de la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : Ce document sera adopté par le conseil d'administration le 31 mai 2022.

9. CA 2022-05-0146 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2021-2022 – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° CA 2021-06-0065

CONSIDÉRANT le calendrier des rencontres 2021-2022 adopté le 8 juin 2021 (résolution n° CA 2021-06-0065);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup n'a pas reçu le projet des règles budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la modification du calendrier des rencontres afin de s'assurer d'avoir les documents;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et résolu :

D'AMENDER le calendrier des rencontres du conseil d'administration 2021-2022 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

10. CA 2022-05-0147 TRANSPORT SCOLAIRE DU MIDI

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup offre présentement le service de transport scolaire du midi;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec n'offre aucune aide financière au centre de services scolaire pour le service du transport scolaire du midi;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire peut organiser ce service aux conditions financières qu'il détermine, dont celle de viser l'autofinancement du service;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec les transporteurs scolaires pour le service du transport scolaire du midi vient à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les négociations qui ont eu lieu, et ce, à plusieurs reprises depuis le mois de février;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif du transport scolaire a été consulté, tel que précisé dans la *Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE l'offre finale déposée par les transporteurs amène une augmentation de 500 % du coût de l'année scolaire 2021-2022, soit un montant de plus de 2 000 \$ par élève pour les écoles où le nombre d'utilisateurs est plus restreint et que le nombre de kilomètres parcourus est grand;

CONSIDÉRANT QU'une offre a aussi été déposée pour les écoles où le nombre d'utilisateurs est important, et ce, si le nombre d'inscriptions demeure suffisant, soit pour les écoles suivantes :

- École Lanouette (Saint-Antonin);
- École Saint-Modeste;
- École internationale Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup);
- École Roy et Joly (Rivière-du-Loup);
- École La Croisée I et II (Rivière-du-Loup);
- École Sacré-Cœur (La Pocatière);
- École de la Pruchière (Saint-Pâcome);

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup maintienne le service de transport scolaire du midi au coût de 500 \$ par élève, uniquement pour les écoles où l'autofinancement est possible en raison du nombre d'inscriptions et du nombre de kilomètres parcourus, soit pour les écoles suivantes :

- École Lanouette (Saint-Antonin);
- École Saint-Modeste;
- École internationale Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup);
- École Roy et Joly (Rivière-du-Loup);
- École La Croisée I et II (Rivière-du-Loup);
- École Sacré-Cœur (La Pocatière);
- École de la Pruchière (Saint-Pâcome);

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer les contrats avec les transporteurs au-dessus du seuil applicable, le cas échéant.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

11. APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS 2022-2023 DU PERSONNEL CADRE ET HORS CADRE

Ce sujet est ajourné au 31 mai 2022.

12. APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS 2022-2023 DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Ce sujet est ajourné au 31 mai 2022.

13. APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS 2022-2023 DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Ce sujet est ajourné au 31 mai 2022.

14. ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Ce sujet est ajourné au 31 mai 2022.

15. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PARTAGE DU SERVICE D'ACCÈS D'INTERNET KR

Ce sujet est ajourné au 31 mai 2022.

16. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

17. CA 2022-05-0148 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE (À 19 H 45)

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 31 mai 2022, à 19 h 30, à la bibliothèque de l'École polyvalente La Pocatière.

Adoptée à l'unanimité.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 31 mai 2022, à 19 h 30, à l'École polyvalente La Pocatière, au 950, 12^e Avenue, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Monsieur Claude Beaulieu

Monsieur Guy Dumont
 Monsieur Louis-Martin Hénault
 Madame Martine Riou (à distance) (départ à 21 h 10)
 Monsieur Dominique Viel
 Madame Valérie Potvin
 Madame Martine Paradis
 Monsieur Denis Bastille
 Madame Nadine St-Onge
 Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
 Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
 Monsieur Antoine Déry

Était absent :

Madame Karine Malenfant

Poste vacant :

Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2022-05-0149 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
11. Approbation du plan d'effectifs 2022-2023 du personnel cadre et hors cadre
12. Approbation du plan d'effectifs 2022-2023 du personnel professionnel
13. Approbation du plan d'effectifs 2022-2023 du personnel de soutien
14. Adoption de la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
15. *Sujet retiré*
16. Questions diverses
17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Le directeur général présente différents documents en lien avec l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

11. CA 2022-05-0150 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS 2022-2023 DU PERSONNEL CADRE ET HORS CADRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'organisation administrative des postes du personnel cadre et hors cadre pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT le plan d'organisation des postes du personnel cadre et hors cadre présenté pour consultation au Comité de relations professionnelles des cadres d'école, des cadres d'établissement et des administrateurs conformément à la *Politique de gestion des cadres et aux membres du conseil d'administration* et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Viel et résolu :

QUE soit adoptée, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des centres de services scolaires*, l'organisation administrative concernant les postes du personnel cadre et hors cadre, et ce, à compter de l'année scolaire 2022-2023, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 48 postes;

QUE le conseil d'administration autorise l'ajout, en cours d'année, d'un maximum de deux postes temporaires d'un an, au besoin.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

12. CA 2022-05-0151 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS 2022-2023 DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective du personnel professionnel, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs 2022-2023 du personnel professionnel soumis à la consultation des organismes partenaires, dont le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Grand-Portage, et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

QUE soit approuvé le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2022-2023, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 62,9 postes.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**13. CA 2022-05-0152 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS
2022-2023 DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective du personnel de soutien, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs 2022-2023 du personnel de soutien soumis à la consultation des organismes partenaires, dont le Syndicat du soutien scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup, et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Louis-Martin Hénault et résolu :

QUE soit approuvé le plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général, pour l'année scolaire 2022-2023, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 177,99 postes.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**14. CA 2022-05-0153 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À
L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite une révision de l'ensemble des politiques et des règlements du centre de services scolaire au cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres des différents comités consultés;

CONSIDÉRANT l'abolition des commissions scolaires et leur transformation en centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des instances devant être consultées et les résultats de ces consultations;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'ADOPTER la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage conformément au document déposé;

QUE ladite politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration, soit le 31 mai 2022.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

16. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

17. **CA 2022-05-0154 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 45)**

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond